DOMIFA Notifications SMS pour les domiciliés

Ci-dessous les différents changements liés à l'ajout des notifications SMS pour les domiciliés en cas de :

- réception d'un courrier / colis / avis de passage
- rappel 2 mois avant la date de fin de la domiciliation

Étape 1 : activation des notifications SMS au sein de la structure



Une section « Notifications » est visible seulement pour les administrateurs des structures.



Plusieurs actions seront nécessaires pour une bonne implémentation des notifications SMS:

- activer/désactiver l'envoi des SMS au sein de votre structure en cliquant sur le Oui / Non
- si vous activez les SMS, remplir les champs « Expéditeur » et « Signature du message »
- vérifier l'affichage des SMS via l'interface mise à votre disposition à droite de l'écran
- bien cliquer sur « Enregistrer les modifications » pour sauvegarder la saisie

Étape 2 : activation des notifications SMS sur la fiche des domiciliés

Une fois cette étape passée, en vous rendant sur la fiche domicilié pour sur l'onglet « Courriers », vous trouverez une section « Préférences de contact ». Seuls les administrateurs, gestionnaires et instructeurs pourront modifier cette section.



Il vous faudra alors demander au domicilié s'il souhaite recevoir ou non des notifications. Ceci vaut pour la réception de courrier ainsi que pour l'échéance de domiciliation (pas possible de choisir seulement l'un des deux). S'il accepte :

- cliquer sur « Modifier les préférences »
- cliquer sur « Oui », un champ apparaîtra pour le numéro de téléphone
- attention, seuls les numéros en 06 ou 07 sont acceptés dans ce champ
- bien cliquer sur « Enregistrer les préférences » pour sauvegarder la saisie



La processus de réception de courrier / colis / avis de passage n'est pas modifié. En cas de réception de courrier, le domicilié recevra un SMS les mardis et/ou jeudis à 19h lui listant le nombre de courriers reçus. Il recevra un SMS différent pour chaque typologie de courrier.

Par exemple, si le domicilié reçoit 3 courriers et 2 colis dans la journée du lundi, il recevra 2 SMS mardi à 19h, un lui indiquant qu'il a reçu 3 courriers et un autre lui indiquant qu'il a reçu 2 colis.

Pour le rappel d'échéance de domiciliation, le SMS sera envoyé à 19h, 2 mois avant la date de fin.

Toujours sur la fiche domicilié, dans l'onglet « Historique », vous trouverez une autre section « Historique des envois de SMS » qui listera les SMS destinés au domicilié et leur statut (en attente d'envoi, envoyé etc.).

Historique des envois de SMS

Date	Statut	Type de SMS	Contenu
13/10/2021 à 19:00	Envoyé et reçu	Courrier enregistré	Bonjour, Vous avez reçu 1 nouveau courrier CCAS
22/09/2021 à 19:00	Envoyé et reçu	Avis de passage enregistré	Bonjour, Vous avez reçu 2 nouveaux avis de passage CCAS

Ci-dessous la liste des différents statuts disponibles et leur signification.

Livré

Le SMS a bien été livré sur un mobile allumé. Avec 95% de taux de lecture moyen (étude Médiamétrie AFMM), il est fort probable qu'il soit également lu par le destinataire dans les minutes qui suivent la réception.

Envoyé

Le SMS a bien été envoyé sur un **numéro valide**, mais le **mobile est pour l'instant injoignable** (éteint, pas de réseau, SIM pleine...). Durant 48h, les opérateurs essayent de livrer à nouveau le SMS sur le mobile. Si ce dernier reste injoignable après ce délai, le statut se transformera en « expiré ».

En cours

Le SMS est en cours d'envoi, ce statut évoluera rapidement.

En attente

Le SMS est en attente d'envoi, généralement il concerne une campagne programmée.

Expiré

Le mobile du destinataire reste injoignable après 48H, mais est annoncé valide par les opérateurs. Si le téléphone est de nouveau joignable lors du prochain envoi, le SMS sera correctement reçu.

Echec

Le SMS n'a pas pu être délivré, car le numéro est annoncé résilié par les opérateurs. Vous pouvez supprimer ces numéros de vos contacts.